



## Formulaire de modification de placement à l'Accueil Extrascolaire « La Fourmière »

### Remplir un formulaire par enfant

Le présent formulaire doit être employé uniquement pour une demande de modification des jours de placement dès lors qu'un contrat avait été établi préalablement. Pour toute nouvelle demande d'inscription veuillez-vous référer au document *Inscription définitive à l'Accueil Extrascolaire « La Fourmière »*.

**Formulaire à retourner à :**  
**Accueil extrascolaire « La Fourmière »**  
**p.a. Commune de Lully**  
**Rte de Châtillon 2**  
**1470 Lully**

### 1. Renseignements de l'enfant

<b>Nom et prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Domicile</b>	
<b>Degré scolaire pendant la période de fréquentation de l'accueil</b>	
<b>Nom et prénom de la mère</b>	
<b>Domicile</b>	
<b>Nom et prénom du père</b>	
<b>Domicile</b>	

Comment l'enfant rentre-t-il à la maison après l'accueil ?

**Accompagné**      **Personne(s) ayant le droit de venir chercher l'enfant:**

---

---

**Seul-e (uniquement pour les enfants habitant sur Lully, à partir de la 3H)**

- l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
- l'enfant peut quitter l'Accueil extrascolaire avant la fin de la période (la période sera malgré tout facturée en entier).

**Préciser quel (s) jour (s) et à quelle heure:**

---

---

## 2. Demande de modification des jours de placement

Date souhaitée pour la modification des jours de placement \_\_\_\_\_

### 2.1 INSCRIPTION RÉGULIÈRE

Fréquentation actuelle :

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturés	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
M1 : 7h00 - 8h00	1H			X		X
M2 : 08h00 - 11h30	3,5H	X	X	X	X	X
M3 : 11h30 - 13h30	1,5H					
M4 : 13h30 - 15h30	2H		X			
M5 : 15h30 - 18h30	3H					

Fréquentation Souhaitée :

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturés	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
M1 : 7h00 - 8h00	1H			X		X
M2 : 08h00 - 11h30	3,5H	X	X	X	X	X
M3 : 11h30 - 13h30	1,5H					
M4 : 13h30 - 15h30	2H		X			
M5 : 15h30 - 18h30	3H					

### 2.2 INSCRIPTION IRRÉGULIÈRE

(uniquement possible pour les parents avec horaires de travail irréguliers)

**Merci de joindre une attestation d'horaires irréguliers de l'employeur.** Les horaires doivent être donnés, au plus tard, le 15 du mois, pour le mois suivant.

Avec une inscription irrégulière **aucun placement n'est garanti.** L'offre dépend des places disponibles. Les inscriptions fixes sont prioritaires.

Indiquer, les périodes prévues au cas où elles restent identiques (p. ex. irrégulièrement, mais toujours les lundis) :

---

---

### 3. Divers

Je certifie / nous certifions que les renseignements donnés sont exacts et que j'ai / nous avons pris connaissance des conditions d'accueil définies par le *Règlement d'application concernant l'Accueil extrascolaire*.

De plus, j'autorise / nous autorisons le personnel de l'Accueil à informer les enseignants de mon enfant de ses heures de présence à l'Accueil (à des fins de coordination).

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signatures des deux parents ou du représentant légal :

\_\_\_\_\_

*Les renseignements donnés seront traités de manière confidentielle.*

**La commission de l'Accueil extrascolaire « La Fourmilière » vous adressera une réponse dans un délai de 15 jours suivant la date de réception du dossier par l'administration communale de Lully.**